



Déclaration liminaire de la CGT Finances Publique au CTR du 28 janvier 2014

Le CTR de ce jour est dédié à la validation de plusieurs arrêtés relatifs au régime indemnitaire applicable aux agents de la DGFiP.

Avant permettez-nous de revenir sur le contexte politique, marqué par une réelle dégradation sociale qui va continuer à durement impacter les agents des finances publiques, déjà lourdement victimes des réductions de moyens et du climat poujadiste alimenté par les différentes composantes au cœur de « la fronde menée contre les services publics » et en particulier notre administration.

Comment débiter ce premier CTR de l'année 2014 sans revenir sur le pacte de responsabilité annoncé par le Président de la République et offrant un nouveau cadeau de 30 milliards d'euros d'exonérations sociales pour les entreprises. Comment ne pas évoquer la conjugaison de cette mesure avec les 50 milliards d'euros supplémentaires de baisse attendue sur trois ans.

Le chef de l'Etat passe un accord sans engagement avec le MEDEF et demande aux organisations syndicales de dire ce qui pourrait être sauvé en matière sociale ! Cela n'est pas acceptable ! En ouvrant des chantiers parallèles, sous injonction du MEDEF, il ne permet pas une réflexion globale sur le sens des politiques publiques et de leur financement par l'impôt !

Ce non sens ne peut que renforcer nos craintes sur l'avenir des missions de la DGFiP et des agents qui les exercent.

Avec le pacte de responsabilité, le transfert du financement de la politique familiale des entreprises vers le budget de l'Etat est une attaque de grande ampleur contre la protection sociale. Il remet en cause le socle de la protection sociale issu du Conseil National de la Résistance, son financement par le travail, et ouvre la porte à la fiscalisation des prestations sociales.

La baisse de la dépense publique d'au moins 50 milliards d'euros en trois ans est historique. Elle s'inscrit dans la politique d'austérité qui est contre-productive en matière de relance économique, de progrès social et de cohésion sociale.

Baisser encore les dépenses publiques, c'est dégrader le service public et réduire les capacités d'intervention publique. Les services publics sont un bien commun et un élément de solidarité. Ils ont démontré leur efficacité en matière de développement économique et leur rôle d'amortisseur social pendant la crise. Il faut au contraire les consolider, et augmenter leurs moyens d'action.

Aujourd'hui, en France, on supprime l'emploi public et on subventionne massivement l'emploi privé. Et pour quel résultat !

En répondant aux vœux du MEDEF, le président de la République confirme et accentue les choix qui ont clairement fait la preuve de leur nocivité.

Il s'agit, au nom de la promotion de l'offre, d'améliorer les profits et d'amplifier un principe déjà installé : le passage d'une politique d'aide aux entreprises qui en ont besoin à une politique de droit pour toutes les entreprises, quelle que soit leur situation.

Pourtant on sait ce qu'il est advenu des politiques précédentes. Ces politiques ont incité les entreprises à s'opposer à la hausse des salaires et à recruter de plus en plus au niveau du smic, là où elles ne paient plus de cotisations sociales.

Le recul de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises et les exonérations massives de cotisations sociales n'ont pas permis de créer des emplois, ni empêché l'installation d'un chômage massif. La situation de l'emploi et du déficit de l'assurance

Montreuil, le 29 janvier 2014

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfiip.finances.gouv.fr
• dgfiip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63

chômage va encore être aggravée par les conséquences de la réforme des retraites votée fin 2013.

L'argument du rétablissement des marges des entreprises pour dynamiser l'investissement est simpliste et erroné. Il est démenti par les faits. De nombreuses entreprises, voire de branches professionnelles, ont retrouvé des marges bénéficiaires proches de leurs plus hauts niveaux historiques.

De nombreuses entreprises, à l'instar de celles du CAC 40, ont maintenu voire augmenté leur taux de distribution des dividendes aux actionnaires malgré la crise, et depuis dix ans les dividendes versés aux actionnaires sont plus élevés que le montant des investissements. Il va falloir évaluer la rémunération du capital, son évolution et les conséquences de son renchérissement sur l'investissement social et économique des entreprises.

En clair, il va falloir mettre en œuvre d'autres choix que ceux actuellement à l'œuvre qui ne sont qu'une compilation des vieilles recettes archaïques déjà largement utilisées.

Ce sont ces raisons qui visent à remettre en cause les politiques d'austérité appliquées avec violence qui conduisent notre organisation à nous inscrire dans l'appel lancé du 6 février au niveau interprofessionnel mais aussi unitairement le 20 mars à la DGFIP.

Quelles réponses apportez-vous, en dehors d'une démarche stratégique excluant toutes possibilités d'examen contradictoire de la fusion et de revendication salariale ?

Pour reprendre une formule employée par le ministre de l'économie, il ne suffit pas de dire que la DGFIP est au cœur de la république. Encore faut-il le prouver ! Avec plus de 30 000 suppressions d'emploi en 10 ans et l'augure d'une poursuite des saignées. Le moins que l'on puisse dire est que les actes viennent contredire les formules.

D'autant plus lorsque le paroxysme semble être poussé à l'extrême avec la suppression fictive de 50 emplois par rapport à la loi de finances. A cet effet, je vous renvoie à la lecture du document que nous vous avons transmis au sujet de notre analyse relative aux chiffres fournis sur la situation des effectifs. Nous vous demandons de bien vouloir l'annexer au procès verbal.

Le montant des aides et exonérations en tout genre accordées en pure perte aux entreprises représentent plus de 200 milliards d'euros. Celles-ci se sont révélées sans effet sur la courbe du chômage, bien au contraire !

A la DGFIP, sur la base du programme 156, le retour des effectifs au même niveau qu'avant fusion, (notamment avec la création immédiate de 12 558 emplois de catégorie C et 749 de catégorie B) ne représenterait qu'un coût annuel d'environ 400 millions d'euros à peine la moitié de l'amendement pigeon. Une goutte d'eau dans l'océan par rapport à la manne d'argent public dilapidée en pure perte. L'argument budgétaire ne tient pas !

Dans un contexte où la fraude fiscale a progressé en 4 ans de 25% (soit 10 milliards) alors même que 10% des postes ont été supprimés, que nous avons besoin de moyens pour une meilleure dépense publique, pour assurer un meilleur service public de qualité et de proximité, créer des emplois à la

DGFIP, c'est juste économiquement et socialement.

Comme nous vous avons déjà alerté, la tension dans les services ne cesse de s'accroître. La pénurie de moyens, les manques d'emplois, le climat fiscal en sont les principaux facteurs !

Du chef de service à l'agent, plusieurs indicateurs illustrent ce malaise et cette souffrance de plus en plus prégnante dans la vie quotidienne des services.

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques estime urgent d'ouvrir une réelle négociation sur les conditions de vie au travail en partant notamment des cahiers de doléances des agents.

Enfin, nous mettons en garde la ministre de la Fonction Publique, concernant ses arbitrages relatifs à la kyrielle de rapports commandés par les gouvernements successifs et pointant tous le statut comme un obstacle !!!

Nous restons fermement opposés à l'inscription de l'obligation de mobilité dans le titre I de la Fonction Publique, l'harmonisation des régimes indemnitaires pour tirer vers le bas les rémunérations, la disparition de toutes références au grade et au statut pour flexibiliser l'emploi et précariser les carrières...

Nous revendiquons au contraire la fin du gel du point d'indice reconduit cette année encore et l'augmentation de sa valeur de 10% ; le respect des doctrines d'emploi et un plan de qualification à la hauteur de la technicité et de l'expérience acquise

La réunion DGAFP du 22 janvier consacrée à la circulaire d'application du **RIFSEEP***, **nouvelle PFR, confirme nos analyses sur les dangers pesant sur l'avenir des régimes indemnitaires et des statuts particuliers de la DGFIP mais aussi de toute la Fonction Publique.**

Ce qui a été combattu en 2008 au travers de la loi mobilité mais aussi du rapport SILICANI revient par la fenêtre.

Au-delà de la réponse faite que ce dispositif n'entrerait pas en application pour la DGFIP avant 2017, nous le redisons nous n'accepterons aucun recul sur nos rémunérations.

Cela vaut également pour l'application du décret fonction publique de 2002 sur l'ACF qui stipule article 3 que s'applique, aux taux de référence de chaque critère, un coefficient multiplicateur de 0 à 3 pour tenir compte des caractéristiques des fonctions exercées ou de la « manière de servir ».

La CGT vous demande, dès ce CTR, de vous engager et d'affirmer qu'il n'y aura pas de généralisation de la modularité indemnitaire à la DGFIP.

* RIFSEEP : Régime Indemnitaire de Fonction de Sujétion d'Expertise et d'Engagement Professionnel.